

CONCERTATION PREALABLE

Au titre de l'article L121-17 du Code de l'environnement

Projet de construction d'un môle croisière - Port de Toulon La Seyne Brégailhon -

Par délibération n° 17/10/213 en date du 4 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée a décidé d'organiser, à son initiative et selon des modalités librement fixées, une concertation préalable conformément à l'article L121-17 du Code de l'environnement et dans le respect des conditions fixées à l'article L121-16 du même code.

Le projet consiste en :

- la construction, sur le site portuaire de Toulon Côte d'Azur, d'un quai de 422 m, équipé, et le dragage associé, permettant à la fois l'accueil des navires de croisière d'un tirant d'eau de 9,30 m et des ferries, ainsi que tout autre type de navire de tirants d'eau plus faibles,
- la protection du plan d'eau du port de plaisance de Darse Nord,
- l'élargissement de 4,00 m du quai dit « DDE » sur une longueur de 100 m en vue d'amarrer 8 navires de grande plaisance,
- le réaménagement du port de plaisance de Darse Nord,
- la déconstruction de la jetée Ouest supportant le « mur de Chine ».

L'estimation de l'opération s'élève à 34 millions d'euros H.T.

La concertation préalable est organisée du **4 décembre 2017 jusqu'au 5 janvier 2018 inclus**.

Un dossier de présentation et un registre de recueil des avis seront mis à disposition durant cette période :

• **Dans les locaux de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée**, Immeuble Le Phœnix, 2^{ème} étage, 39 avenue de la Résistance, 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

• **Dans les locaux de la Mairie de Toulon**, Direction Ville Durable, 10^{ème} étage Hôtel de Ville, Bureau 1014, 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h45

• **Dans les locaux de la Mairie de La Seyne-sur-Mer**, Direction de la Vie Quotidienne au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 20 Quai Saturnin-Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer, du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 16h30

• **Dans les locaux de la Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer**, Service Urbanisme, Rue Anatole-France, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

• **Sur les sites Internet suivants :**

- Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée : www.tpm-agglo.fr
- Ports TPM : www.ports-tpm.fr

Les avis peuvent être également transmis :

- Par courrier : Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, Direction des ports, 107, boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 9
- Par e-mail : contact-ports@tpmed.org

Une réunion publique d'information aura lieu :

• **A Toulon, le jeudi 7 décembre 2017 à 19h00**, Maison de la Méditerranée : Salle Porquerolles, rue Commandant Infernet, 83000 Toulon

• **A Saint-Mandrier-sur-Mer, le mercredi 13 décembre 2017 à 18h30**, Salle Bailli De Suffren, Quai Severine Capitainerie, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer

• **A La Seyne-sur-Mer, le vendredi 15 décembre 2017 à 17h00**, Salle du Conseil Municipal de la Seyne-sur-Mer, Hôtel de Ville de La Seyne-sur-Mer, 20 Quai Saturnin-Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer

Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée et sera publié sur les sites Internet de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée